

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Dépôt des questions orales jusqu'à 16h30.

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	Communications Mme la Présidente incite les députés à visiter l'exposition Aventicum dans les allées du Palais de Rumine. Mme la Présidente annonce la naissance de Mélie Devaud, née le 30 octobre.			
	2.	Dépôts Interpellations: Bernard Borel, Jean-Luc Chollet, Fabienne Despot, Catherine Labouchère et consorts, Cesla Amarelle, Michel Miéville, Philippe Ducommun, José Durussel, Anne Papilloud (2X), Raphaël Mahaim Motions: Bertrand Clot et consorts, Cesla Amarelle et consorts, Claude-Eric Dufour et consorts. Pétition en faveur de la famille Lila			
RENV-CE	3.	(10_INT_438) Interpellation Alessandra Silauri - Correction du Rhône, vers quels méandres ? (Ne souhaite pas développer)			
RENV-CE	4.	(10_POS_216) Postulat Frédéric Haenni et consorts pour une réforme globale et cohérente du financement des transports lacustres de nos différents lacs! (Ne souhaite pas développer et demande le renvoi au CE avec plus de 20 signatures)			
RENV-COM	5.	(10_POS_217) Postulat Jacques Perrin et consorts pour la création d'une coopérative solaire permettant d'encourager la pose de capteurs photovoltaïques (Ne souhaite pas développer et demande le renvoi en comm. avec plus de 20 signatures)			
RENV-COM	6.	(10_POS_218) Postulat Olivier Epars et consorts invitant le Conseil d'Etat à promouvoir l'agriculture biologique dans les domaines propriété de l'Etat de Vaud (Ne souhaite pas développer et demande le renvoi en comm. avec plus de 20 signatures)			
RET	7.	(10_POS_219) Postulat François Brélaz et consorts demandant un rapport du Conseil d'Etat sur la Fondation d'aide aux sportifs vaudois ainsi que sur la Commission cantonale du fonds du sport (Souhaite développer et demande le renvoi au CE avec plus de 20 signatures)			

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA+M	8.	<p>(271) Exposé des motifs et projet de décret portant adoption de la première adaptation du Plan directeur cantonal et Rapports du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les postulats</p> <p>- Xavier Koeb et consorts demandant une modification de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) afin de juguler le mitage du canton par les villas et</p> <p>- Jacques Chollet et consorts - En réponse à la crise du logement et des objectifs du projet de plan directeur visant à la densification des secteurs urbanisés : Nous demandons au Conseil d'Etat de prendre des mesures rapides pour permettre une meilleure utilisation des volumes habitables dans les combles et par la surélévation de certains immeubles en particulier à toits plats.(1er débat)</p> <p>(1er débat): entrée en matière acceptée à l'unanimité. Etude des mesures: E12: amdt Randin accepté à l'unanimité. Mesure E12 amendée acceptée. E25, amdt Bally accepté par 61 oui et 55 non. Mesure E25 amendée acceptée par 65 oui, 58 non et 1 abstention. Mesure F12, 1er amdt Venizelos refusé par 56 oui, 70 non et 4 abstentions. Au vote nominal, l'amdt est refusé par 60 oui, 69 non et 4 abstentions. 2ème amdt Venizelos refusé par 60 oui, 66 non et 2 abstentions. 3ème amdt Venizelos refusé par 57 oui, 66 non et 8 abstentions. La mesure F12 est acceptée. Mesure F42 acceptée. Mesure R11et R12 acceptées. Mesure R13, amdt com acceptée. Mesure R13 amendée acceptée. Mesure R14, amdt com accepté. Mesure R14 amendée acceptée. Mesure R15 acceptée. La carte du Plan directeur est accepté.</p> <p>Projet de décret: art.1 avec amds techniques accepté avec 1 abstention. Art. 2 accepté. Fin du 1er débat.</p>	DEC.	Jaquet-Berger C.	
OA	9.	<p>(309) Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit de CHF 1'563'000.- pour financer la part vaudoise aux frais de rénovation et de création de nouveaux locaux de la Haute Ecole spécialisée en Agronomie (HESA) à Zollikofen (BE), d'une part, autorisant le Conseil d'Etat à abroger le "Concordat concernant la Haute école suisse d'agronomie" (C-HESA) au 31 décembre 2011, d'autre part (1er débat)</p> <p>(1er débat): entrée en matière acceptée. Art. 1 à 3 acceptés. Fin du 1er débat</p>	DEC.	Cornamusaz P.	

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-CE	10.	(10_INT_439) Interpellation Fabienne Freymond Cantone et consorts - A quelle sauce démocratique notre canton veut-il être mangé dans la thématique des agglomérations ? (Ne souhaite pas développer)			
RENV-CE	11.	(10_RES_041) Résolution Fabienne Freymond Cantone et consorts en soutien à la résolution du FIR - Forum interparlementaire romand - sur la politique d'agglomération et la gouvernance (Souhaite développer avec plus de 20 signatures) La résolution est acceptée par 63 oui, 51 non et 9 abstentions. Elle est ainsi transmise au Conseil d'Etat			
OA	12.	(333) Exposé des motifs et projet de décret accordant la garantie de l'Etat de Vaud et la prise en charge du service de la dette pour l'emprunt de CHF 10 millions contracté par le Groupement hospitalier de l'Ouest lémanique (GHOL) pour financer les travaux d'extension et de réorganisation des urgences de l'Hôpital de Nyon (1er débat) (1er débat): entrée en matière acceptée à l'unanimité. Art. 1 à 4 acceptés sans discussion. Fin du 1er débat. Une demande de 2ème débat immédiat est acceptée (majorité des 2/3 requise) par 94 oui. (2ème débat): art. 1 à 4 acceptés. Au vote final, le projet de décret (majorité absolue requise) est accepté par 101 oui. Fin du 2ème débat.	DSAS.	Martinet P.	
OA	13.	(334) Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit d'investissement de CHF 2'330'000 pour financer en 2010 des investissements périodiques extraordinaires dans des hôpitaux privés reconnus d'intérêt public pour l'assainissement des infrastructures et des installations techniques (1er débat) (1er débat): entrée en matière acceptée à l'unanimité. Art. 1 et 2 acceptés sans discussion. Fin du 1er débat. Une demande de 2ème débat immédiat est acceptée (majorité des 2/3 requise) à l'unanimité. (2ème débat): art. 1 et 2 acceptés. Au vote final, le projet de décret (majorité absolue requise) est accepté par 97 oui et 1 non. Fin du 2ème débat.	DSAS.	Martinet P.	

Séance du Grand Conseil

Mardi 2 novembre 2010

de 14 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	14.	(335) Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit d'investissement de CHF 3'400'000 pour financer en 2010 des investissements extraordinaires dans des hôpitaux privés reconnus d'intérêt public pour des travaux de modernisation et des entretiens immobiliers et techniques lourds (1er débat) (1er débat): entrée en matière acceptée à l'unanimité. Art. 1 et 2 acceptés sans discussion. Fin du 1er débat. Une demande de 2ème débat immédiat est acceptée (majorité des 2/3 requise) à l'unanimité. (2ème débat): art. 1 et 2 acceptés. Au vote final, le projet de décret (majorité absolue requise) est accepté par 107 oui. Fin du 2ème débat.	DSAS.	Martinet P.	
TRAITE	15.	(09_INT_183) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jacques-André Haury demandant au Conseil d'Etat d'annoncer ses intentions dans l'extension des activités ambulatoires du CHUV	DSAS.		

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA+M	16.	<p>(279) Exposé des motifs et projets de lois :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur l'harmonisation et la coordination de l'octroi des prestations sociales et d'aide à la formation et au logement cantonales vaudoises (LHPS) visant l'introduction d'un revenu déterminant unifié (RDU) - modifiant la loi d'application vaudoise du 25 juin 1996 de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LVLAMal) - modifiant la loi du 11 septembre 1973 sur l'aide aux études et à la formation professionnelle (LAEF) - modifiant la loi du 10 février 2004 sur le recouvrement et les avances sur pensions alimentaires (LRAPA) - modifiant la loi du 9 septembre 1975 sur le logement (LL) - modifiant la loi du 24 janvier 2006 d'aide aux personnes recourant à l'action médico-sociale (LAPRAMS) - modifiant la loi d'application du 23 septembre 2008 de la loi fédérale sur les allocations familiales et sur des prestations cantonales en faveur de la famille (LVLAfam) - modifiant la loi du 4 mai 2004 sur la protection des mineurs (LProMin) - modifiant la loi du 10 février 2004 sur les mesures d'aide et d'intégration pour personnes handicapées (LAIH) - modifiant la loi du 20 juin 2006 sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) <p>et projet de décret accordant un crédit de CHF 4'842'000.-- pour la réalisation du système d'information RDU(1er débat)</p> <p>(1er débat): entrée en matière acceptée. LHPS: art. 1 accepté. Art. 2, amdt com accepté. Art. 2 amendé accepté. Art. 3 à 18 acceptés. Fin du 1er débat. LVLAMal: art. 11 et 12 acceptés. Fin du 1er débat. LAEF: art. 16 accepté. Fin du 1er débat. LRAPA: art. 9a accepté. Fin du 1er débat. LL: art. 29a accepté. Fin du 1er débat. LAPRAMS: art. 4a accepté. Fin du 1er débat. LVLAfam: art. 21 à 28 acceptés. Fin du 1er débat. LProMin: art. 18 accepté. Fin du 1er débat. LAIH: art. 45 accepté. Fin du 1er débat LAJE: art. 29 accepté. Fin du 1er débat. Projet de décret: art. 1 et 2 acceptés. Fin du 1er débat.</p>	DSAS.	Bottlang-Pittet J.	

Séance du Grand Conseil

Mardi 2 novembre 2010

de 14 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
TRAITE	17.	(RI09_POS_136) Rapport intermédiaire du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Frédéric Haenni et consorts demandant au Conseil d'Etat l'organisation d'une large réflexion ou d'une table ronde des différents départements et des milieux concernés visant à faire un bilan de la situation en matière de lutte contre la consommation d'alcool fort par les jeunes et à l'améliorer tout en évitant des mesures inadéquates et peu ciblées Le délai proposé à fin 2010 par le Bureau est accepté à l'unanimité.	DSAS.		
TRAITE	18.	(RI_07_POS244) 2e Rapport intermédiaire du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Mireille Aubert concernant des analyses médicales faites dans le canton de Vaud qui pourraient être transférées à l'étranger (07_POS_244) et réponse du Conseil d'Etat à la pétition de la Société vaudoise de médecine intitulée "SAUVONS LA MEDECINE" (09_PET_028) et à la résolution Jean-Marie Surer au nom du groupe libéral intitulée "Médecins généralistes ? désamorçons le conflit !" (09_RES_014) Le délai proposé à fin 2010 par le Bureau est accepté à l'unanimité	DSAS.		
RENV-T	19.	(288) Exposé des motifs sur la stratégie cantonale de lutte contre la pauvreté et projet de loi sur les prestations complémentaires cantonales pour familles et les prestations cantonales de la rente-pont (LPCFam) et projet de loi modifiant la loi du 2 décembre 2003 sur l'action sociale vaudoise (LASV) et projet de loi modifiant la loi du 24 novembre 2003 sur l'organisation et le financement de la politique sociale (LOF) et rapport intermédiaire au postulat Grégoire Junod et consorts pour une assurance perte de gains en cas de maladie dans le Canton de Vaud(1er débat)	DSAS.	Martinet P. (Majorité), Pache R. (Minorité)	09/11/2010
RENV-T	20.	(10_MOT_093) Motion Catherine Roulet et consorts demandant si le canton de Vaud est pingre avec ses handicapés	DSAS, DFIRE	Mercier P.A.	09/11/2010

Séance du Grand Conseil

Mardi 2 novembre 2010

de 14 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	21.	(09_INT_261) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Véronique Hurni et consorts demandant où on en est avec la construction de logements protégés pour personnes âgées	DSAS.		09/11/2010
RENV-T	22.	(09_INT_290) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Catherine Roulet demandant si les CMS peuvent refuser de prendre en charge un patient	DSAS.		09/11/2010
RENV-T	23.	(10_MOT_100) Motion Alette Rey-Marion et consorts au sujet des Solarium self-service : Attention danger !	DSAS	Martinet P.	09/11/2010
RENV-T	24.	(10_MOT_110) Motion Bernard Borel et consorts pour une gratuité ou une subvention ciblée pour les transports publics dans toute la communauté tarifaire	DSAS, DINF	Christen J. (Majorité), Grandjean P. (Minorité)	09/11/2010
RENV-T	25.	(09_POS_134) Postulat Bernard Borel et consorts concernant la prise en charge médicale des migrants, un enjeu de santé publique	DSAS	Buffat M. (Majorité), Aubert M. (Minorité)	09/11/2010

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :